

Ministère de l'agriculture Enquête mortalité des abeilles 2019 - 2020

Dans la continuité des enquêtes nationales réalisées sur les mortalités hivernales 2017-2018 et 2018-2019 (voir les résultats sur le site de la Plateforme Esa) et suite à l'avis du comité d'experts apicole du Cnopsav (Comité stratégique national en matière sanitaire apicole), il a été décidé de reconduire, en 2020, une enquête pour estimer le taux de mortalité des colonies d'abeilles tel qu'observé par les apiculteurs en sortie d'hivernage.

Cette enquête est similaire dans sa forme et son contenu à celles des deux années précédentes. Elle permettra ainsi de suivre l'évolution des mortalités observées par les apiculteurs sur trois années. Comme suite aux demandes d'organisations sanitaires et apicoles, une partie a été ajoutée pour recueillir des informations sur les modalités de gestion du parasite *Varroa destructor*. Le questionnaire comporte également une question relative à l'impact de la crise covid-19 sur le suivi sanitaire des colonies.

L'enquête a été élaborée dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA), par un groupe de travail qui rassemble à la fois l'État, des partenaires apicoles (ITSAP- Institut de l'abeille) et des organismes scientifiques et techniques dont l'Anses. Cette année, le questionnaire a été conçu en collaboration avec ADA France, la FNOSAD, GDS France, le GNTSA et la SNGTV.

Que vous ayez observé ou non une mortalité hivernale élevée dans vos ruchers, nous vous saurions gré de bien vouloir renseigner **avant le 31 juillet 2020** le questionnaire accessible en ligne à partir du lien suivant : https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/ENMHA_2019-2020/questionnaire.htm

L'enquête débute cette année à partir de mi-juin 2020 compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle et inédite liée au COVID-19.

Avant de vous connecter pour renseigner le questionnaire

==> Récupérer le numéro de « Référence » de votre déclaration 2019 ainsi que votre numéro d'apiculteur (NAPI) figurant en première page du récépissé de votre déclaration de ruches 2019. Ces numéros seront à rappeler en début de questionnaire.

==> Soyez prêts à renseigner :

- Le nombre de vos colonies de ruches, en ruchettes, et en nucléi de fécondation au moment de la mise en hivernage fin 2019,
- Le nombre de ces colonies mortes (selon les catégories citées ci-dessus) en sortie d'hivernage en 2020.

Les données récoltées seront analysées de manière anonyme et les résultats seront diffusés à partir de l'automne 2020.

Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous voudrez bien accorder à cette démarche à la fois individuelle et collective, et du temps que vous pourrez consacrer à ce questionnaire.

--

Le directeur général de l'Alimentation
Bruno Ferreira